

# République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

Décret n° 2013-887 portant nomination  
du Président du Comité national de l'Initiative  
pour la Transparence dans les Industries  
extractives (ITIE)

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;  
Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre;  
Vu le décret n° 2012-1223 du 05 novembre 2012 portant répartition des services de  
l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à  
participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les  
ministères, modifié par le décret n°2013-11 du 03 janvier 2013 ;  
Vu le décret n°2013-277 du 14 février 2013 relatif à la composition du Gouvernement;  
Vu le décret n° 2013-881 du 20 juin 2013 relatif à la création,  
organisation et fonctionnement du Comité national de l'Initiative pour la Transparence  
dans les Industries extractives,

### DECRETE

**Article premier** : Monsieur Ismaïla Madior FALL, Ministre Conseiller juridique du  
Président de la République, est nommé Président du Comité national chargé de la mise  
en œuvre et du suivi de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives  
(ITIE).

**Article 2** : Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Energie et des  
Mines, le Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance et le Ministre, Secrétaire  
général de la présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République du  
Sénégal.

Fait à Dakar, le 20 juin 2013



Macky SALL

Par le Président de la République  
Le Premier Ministre



Abdoul MBAYE